



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 74 - 26.09.2018

En exercice ... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES  
9. SOCIAL  
BUDGET PRINCIPAL**

**Attribution d'une subvention à l'association Société  
Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM) de l'île de Ré**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,  
Le 26 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :**

**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON,

**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,

**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Béatrice TURBE (donne pouvoir à M. Patrick RATON)  
M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance :** M. Michel OGER.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20180926-D201874-DE  
Reçu le 28/09/2018



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

### DÉLIBÉRATION

N° 74 - 26.09.2018

En exercice ... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

### **AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET SPORTIVES 9. SOCIAL BUDGET PRINCIPAL**

### **Attribution d'une subvention à l'association Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM) de l'île de Ré**

*Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment l'article 1<sup>er</sup>,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-7,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'île de Ré, et notamment le 5<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à l'action sociale d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral n°25000-DRCTE-BCL en date du 7 décembre 2017,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment l'alinéa 8 du 2° de l'article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur social dont les actions en faveur de la prévention du public contre les risques liés à la mer,*

*Vu la demande écrite de l'association Société Nationale des Sauveteurs en Mer de l'île de Ré (SNSM) en date du 8 juin 2018 et compte tenu de son projet d'intérêt public,*

*Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 12 avril 2018,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 17 septembre 2018,*

Considérant que la Communauté de Communes de l'île de Ré peut apporter des concours financiers aux organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt local, c'est-à-dire lorsque ces derniers poursuivent un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité ;

Considérant que l'objet de la SNSM est notamment de gérer et maintenir en condition les moyens nécessaires à la sauvegarde de la vie humaine en mer et sur les côtes ;

Considérant que la SNSM doit procéder en 2018 au remplacement de 2 moteurs d'un des 3 canots de sauvetage de l'île de Ré pour un montant de 24 500 € HT ;

Considérant que l'attribution d'une subvention doit donner lieu à une délibération distincte du vote du Budget ;

Considérant l'inscription des crédits au Budget Primitif 2018 ;

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 12 250 € à la SNSM de l'île de Ré.

AR PREFECTURE

017-241700459-20180926-D201874-DE  
Reçu le 28/09/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 74 - 26.09.2018

En exercice ... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET  
SPORTIVES  
9. SOCIAL  
BUDGET PRINCIPAL**

**Attribution d'une subvention à l'association Société  
Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM) de l'île de Ré**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider la proposition d'attribution d'une subvention à l'association SNSM de l'île de Ré d'un montant de 12 250 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces administratives permettant le versement de la subvention susmentionnée.

Affichée le : **28 septembre 2018**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180926-D201874-DE  
Reçu le 28/09/2018